



Puis-je accueillir qui bon me semble dans le studio que je loue?

Par **Adrien33**, le **28/07/2009** à **10:07**

Bonjour,

je suis locataire sous le contrat de bail allant du 1er avril 2009 au 30 septembre 2009. Il s'agit d'un studio meublé toutes charges comprises. Aussi j'accueille dans ce studio depuis maintenant un mois, et dernièrement nous avons recueilli son chien. Les propriétaires m'ont alors fait comprendre qu'il serait peut-être tant qu'il parte (mon ami). Je comprends que sa voiture gêne, nous allons donc la déplacer. Mais dans le bail nulle part il n'est stipulé que les animaux sont interdits, d'une part, ou que je ne puisse pas accueillir de personne chez moi. Sont-ils en droit de me faire quelque chose, et moi, quels sont mes droits?

Merci